



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 15 novembre 2019

**5<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-10-5-7**

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

action territorialisée

### **POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL TROISIEME PROGRAMMATION 2019**

Résumé : Il est proposé d'approuver la troisième programmation pour l'année 2019 des aides à attribuer à 38 projets dans le cadre de la Politique de Développement Territorial (PDT), pour un montant total de 1 406 771 €.

Il est également demandé d'approuver les conventions de financement à intervenir avec l'Association Sports et Loisirs de Dessenheim et l'Association Le Vallon et d'en autoriser la signature par la Présidente.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 14 juin 2019.

Le Département du Haut-Rhin a souhaité amplifier son rôle d'acteur de proximité et apporter son soutien pour faire vivre la solidarité entre les personnes, renforcer l'attractivité ainsi que le dynamisme des territoires.

Dans ce cadre, l'Assemblée départementale, par délibération n° CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018, a décidé la mise en place d'une nouvelle Politique de Développement Territorial et a arrêté son règlement et les autorisations de programme qui en découlent pour la période 2019-2021.

Celle-ci porte sur un soutien aux investissements au moyen de deux fonds, le Fonds d'Attractivité des Territoires et le Fonds de soutien aux Projets de Proximité dont les enveloppes financières sont réparties dans quatre Territoires de Vie.

Suite à la campagne 2019 de recueil des projets, 195 projets ont été retenus pour un montant total de subventions prévisionnelles de 9 743 427 €, représentant plus de 68 M€ d'investissements.

L'Assemblée a donné délégation à la Commission permanente pour programmer les projets retenus au titre de la Politique de Développement Territorial, sur présentation des justificatifs de démarrage des opérations. Il est rappelé qu'ils doivent parvenir au Département le 31 décembre 2019 au plus tard.

Les aides à allouer pour cette troisième programmation, au titre de l'exercice 2019, portent sur 38 dossiers et s'élèvent au total à 1 406 771 € selon la répartition suivante par Territoire de Vie :

**Fonds d'Attractivité des Territoires :**

| Territoire de Vie                   | Nombre de projets | Montant des subventions |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------------|
| Région Colmarienne                  | 3                 | 100 714 €               |
| Région Mulhousienne                 | 2                 | 271 724 €               |
| Sundgau Trois Pays                  | 1                 | 58 800 €                |
| Thur-Doller-Vignoble-Plaine du Rhin | 5                 | 550 000 €               |
| Total                               | 11                | 981 238 €               |

**Fonds de soutien aux Projets de Proximité :**

| Territoire de Vie                   | Nombre de projets | Montant des subventions |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------------|
| Région Colmarienne                  | 4                 | 96 000 €                |
| Région Mulhousienne                 | 4                 | 52 000 €                |
| Sundgau - Trois Pays                | 15                | 214 353 €               |
| Thur-Doller-Vignoble-Plaine du Rhin | 4                 | 63 180 €                |
| Total                               | 27                | 425 533 €               |

Les aides sont réparties, par fonds, selon les listes jointes en annexe du présent rapport, qui détaillent les imputations budgétaires correspondantes relevant du programme F233.

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), la signature d'une convention est obligatoire pour toutes les associations bénéficiant de subventions départementales cumulées supérieures à 23 000 € par année civile.

Deux subventions proposées en faveur de deux associations étant supérieures à ce plafond de 23 000 €, il convient de signer avec ces dernières des conventions de financement.

Les associations concernées sont les suivantes :

- Association Sports et Loisirs de Dessenheim, pour laquelle le montant de subvention 2019 proposé au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires est de 190 000 €, lequel viendrait s'ajouter à l'aide forfaitaire de 480 € attribuée par délibération de la Commission permanente n°CP-2019-7-9-1 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au titre du soutien aux clubs sportifs pour les « Jeunes licenciés sportifs »,
- Association Le Vallon, pour laquelle le montant de subvention 2019 proposé au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires est de 56 858 €.

Il est demandé de bien vouloir approuver les conventions afférentes jointes en annexe et de m'autoriser à les signer.

Chaque subvention fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la troisième programmation 2019 de 38 projets relevant de la Politique de Développement Territorial, telle que présentée en annexes,
- d'accorder les subventions afférentes pour un montant total de 1 406 771 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe du présent rapport, sous réserve de la conclusion de conventions particulières, pour ce qui concerne l'Association Sports et Loisirs de Dessenheim et l'Association Le Vallon,
- d'approuver les conventions de financement à intervenir entre le Département du Haut-Rhin et les deux associations bénéficiaires de subventions citées ci-avant, jointes en annexe au présent rapport et de m'autoriser à les signer.

Chaque subvention départementale fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant, le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires. Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme F233, sont détaillées dans les listes jointes en annexe du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT